

est un calcaire tendre. Les tailleurs ont posé une corniche formée de petites arcatures reposant sur des modillons sculptés et surmontées d'une ligne de chevrons. Les voûtes actuelles sont trop bombées pour être du début du XII^e siècle, nous pensons (avec réserve) qu'elles datent de cette campagne de travaux.

L'église pendant la guerre de Cent Ans

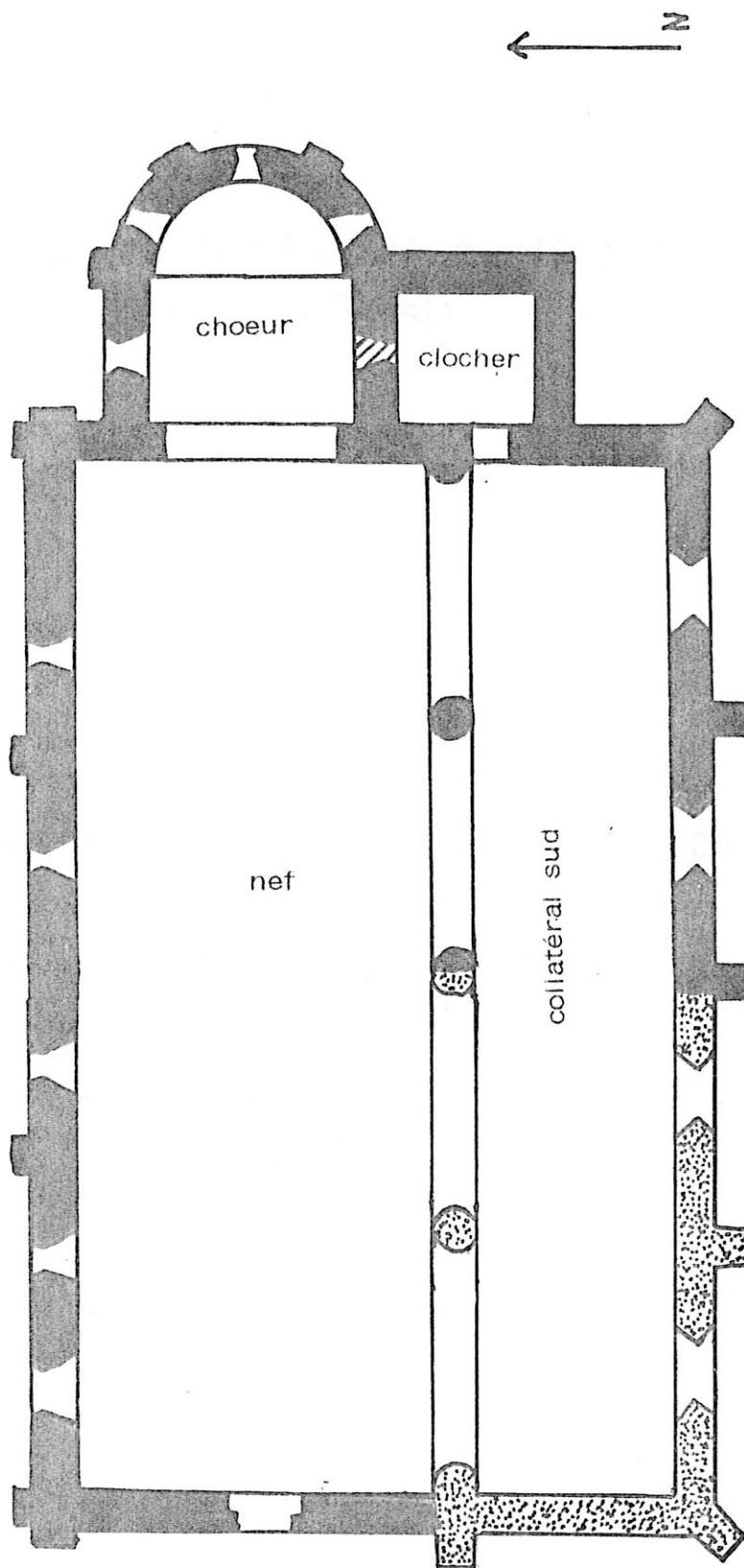
Le mauvais état des églises après la guerre de Cent-Ans

Plus que les dégradations des gens de guerre, c'est le manque d'entretien des églises dans cette période de crise qui est à l'origine du délabrement général des édifices religieux. L'église de Vallières-les-Grandes n'a pas dû échapper à cette règle. La prospérité retrouvée, une campagne de travaux pouvait commencer sur l'église. Il nous est actuellement difficile de dater ces campagnes de travaux.

Projet de construction d'un collatéral au sud de la nef

A la fin du XV^e ou au début du XVI^e siècle, un projet d'adjonction d'un collatéral au sud de la nef n'a vu le jour qu'à moitié, certainement faute de moyen. Si on double la longueur des deux premières travées de ce collatéral, on obtient la longueur totale de la

Projet d'adjonction d'un collatéral fin XV^e s. - début XVI^e s.



nef. Cela explique pourquoi les rampants des deux pignons des travées réalisées sont peu pentus, ce qui est inhabituel à cette époque. Le contrefort se situant à l'ouest est perpendiculaire à la nef ⁶⁾, à cet endroit, on remarque un départ de mur avorté.

Ce collatéral ne pouvait pas comme l'ont prétendu certains historiens ⁷⁾, être voûté en plein cintre car une telle voûte n'aurait pas pu rentrer dans les pignons. La partie construite a été couverte d'un plafond.

Pour construire cette partie, il a bien sûr fallu déposer la charpente et détruire le mur de la nef.

La construction du clocher

Le clocher a été construit en une seule campagne de travaux. Les travaux ont commencé pendant la destruction du mur de la nef car la porte d'accès au clocher se situe dans le collatéral. Les travaux du collatéral commencèrent après la construction de la base du clocher. Le clocher s'appuie au nord sur le mur de la nef. Mais une fenêtre était ouverte dans ce mur. Le maître maçon a donc pris la précaution de construire un arc de décharge au dessus de cette fenêtre bouchée. Cet arc est visible dans le premier étage de cette tour.

Les pierres des fenêtres du mur détruit de la nef ont été réutilisées pour construire les fenêtres sud, est et ouest du beffroi, ce qui donnent aux arcs de ces fenêtres un aspect irrégulier.

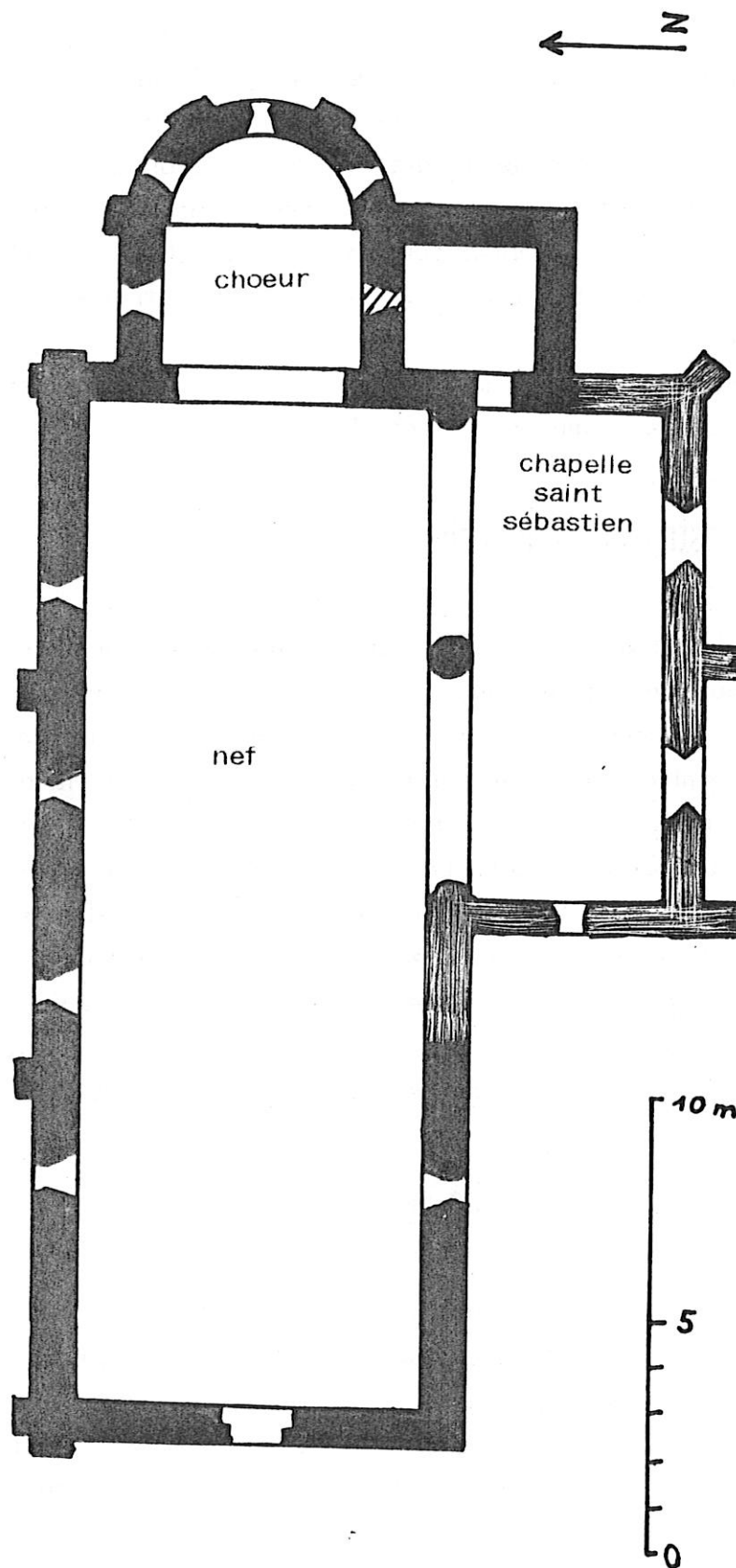
Fondation de la chapelle de la Vierge

Dans ce collatéral inachevé a été fondée une chapelle dédiée à saint Sébastien (actuellement dédiée à la Vierge). Cette chapelle a été fondée par les seigneurs du Plessis, la famille de Lissaques. Il est difficile de dater cette fondation qui suivit de peu la construction des deux premières travées du collatéral. Cependant nous pouvons donner

6 : contrairement au plan de Lesueur dans son remarquable ouvrage : les églises du Loir-et-Cher.

7 : Launais : notes manuscrites (Arch. Déo, 41, 1 Mi 17 (R1)).

début XVI^e s.



quelques pistes : il ne serait pas étonnant que le fondateur s'appelle Sébastien de Lissaques, seigneur du Plessis. Nous n'avons pas retrouvé ce personnage dans les sources que nous avons dépouillées, mais ce problème devrait être résolvable à l'avenir. La famille de Lissaques s'est éteinte à la fin du XVII^e siècle avec la mort de l'unique héritière, Elisabeth de Lissaques.

La non construction des deux travées ouest du collatéral est peut-être dû au fait que les seigneurs du Plessis financèrent uniquement les deux premières travées. La fabrique de l'église et les paroissiens ne purent probablement pas finir les travaux à leur frais.

Reconstruction de la charpente

Après la construction du collatéral, il fut possible de reconstruire la charpente de la nef. C'est à ce moment que furent placés sur les murs-pignon de la nef, des rampants en pierres de taille. Nous ne savons pas si, dès cette époque, la nef fut couverte d'une voûte en lambris.

Les autres modifications à l'église

Une fenêtre en tiers-point a remplacé la petite fenêtre romane du pignon ouest.

La fenêtre de l'avant-choeur nord a été remplacée pour être agrandie. Pour exécuter ces travaux la corniche a été détruite à cet endroit.

Une autre fenêtre a été ouverte dans le mur nord de la nef, du côté ouest.

D'autres modifications ont probablement été réalisées dans le mur nord de la nef, mais la destruction de ce mur pour la construction de la chapelle Saint-Joseph ne nous permet pas de connaître lesquelles.

Le fonctionnement de la paroisse XVII^e - XVIII^e siècle

La prison de Vallières

La juridiction du prévôt sur la paroisse de Vallières s'étendait évidemment aux affaires de justice. Dans l'angle formé par le mur de clôture de la Prévôté et le mur nord de la galerie de l'église, il existait autrefois une prison qui était, à cet effet, à la disposition du Prévôt (voir plan page 45).

Les fermiers des dîmes

Le prévôt ne gérait pas lui-même les biens que possédait la collégiale de la paroisse de Vallières. Les chanoines concédaient en général la jouissance de ces biens à un fermiers qui recouvrait les revenus divers et devait en contrepartie au chapitre une rente. Le fermier doit également acquitter les charges attachées à ces biens, comme la portion congrue du curé. Du XVI^e siècle à la Révolution, nous recontrons des baux de ce type dans les sources écrites. La majorité de ces textes était conservée dans les archives

de la collégiale, et sont donc aujourd'hui aux archives départementales d'Indre-et-Loire.

exemples :

18 juin 1522 : bail par le chapitre des dîmes de Vallières à Mathurin Poitevin pour en payer 41 muids de blé, un 1/3 de froment, 1/3 de seigle, 1/3 d'avoine, avec la clause d'acquitter les charges dues tant au cure qu'à d'autres ⁽¹⁾.

19 juin 1559 : même type de bail contre 17 muids de grains, 1/3 froment, 1/3 seigle, 1/3 avoine, à 24 boisseaux le setier à la mesure du chapitre ⁽¹⁾.

3 juin 1573 : bail à Alexis Commailles, pour 15 muids ⁽¹⁾.

12 juin 1575 : bail fait à un nommé Poitevin, des dîmes pour 17 muids à la charge des gros dus aux curés ⁽¹⁾.

6 février 1574 : bail à Jean Brays, marchand de Mosnes, pour 6 ans, des grands censifs des paroisses de Mosnes et Vallières et de 4 prés (les prés du four) ainsi que des autres héritages et des autres cens et dîmes de vin et agneaux et droit de lenage, contre 240 livres par an ⁽¹⁾.

27 juillet 1707 : Jacques Lambert, curé de Vallières a été chez Claude Pasquier, fermier des grandes dîmes de Vallières.

13 juin 1764 : déclaration des héritages situés à Vallières par Louis Marchand, la prévôté de Mosnes et de Vallières dépendent de Saint-Martin ⁽²⁾.

Déclaration des bâtiments, domaines et héritages que messire Charles Louis Marchand de Verrier, ecuyer, seigneur de la Thomasserie, ancien maréchal des logis du Roy, demeurant à Amboise, actuellement titulaire du fief de Salmon de Courtemblay, prêtre, chanoine de Saint-Martin, prévôt dudit Vallières et Mosnes ⁽²⁾.

1 : Arch. Dép. 37, G 460.

2 : Arch. Dép. 41, G 2680.

Coppie de la declaration qui mentionne et bailleont par devant Conseil
Le Curé et fabricien de l'église paroissiale de Saint Julienne
de Vallières du bien et dommaine qu'ils possèdent et qui leur ont été
donné a charge de fondation depuis l'an 1641 par le Grand parrain
en l'année Le 1^{er} deputer et Commanche de la paroisse et l'Évêque de la
clergy anam de la man te auir ledit baillieul des fondamens et autres
acte sur ledit qu'ils la declaration a été faite par le Contre Notaire
Rogalaw Bailliage d'ambrois de l'Évêque de Vallières pour satisfaire
à la declaration du Roy du 14^{ème} de Juin 1641 par les liquidateurs
du dit amortissement et liquidation, et des nouveaux acquits

mabru

Premierement La fabrique posside un sol de stante foncure assigne
sur huit boises de terre labourable, et six boises de Nois qui
deffunt Jean Renard a prie de deffunt Jean d'ame (at d'ame) Cellier
de deffunt Pierre de Linag ala charge de la dite stante la quelle l'ave
d'ame a l'ave ala fabrique ala charge de l'entretien de la chapelle de
Saint Sebastien par acte reçu par le Contre Notaire Rogalaw le 14^{ème}
novembre 1664

mabru

plus la fabrique posside trois boises de terre labourable et trois
boises de Nois et trois boises de Nois assigne sur quatre boises de
terre par deffunt Nicolas pion labourer ala charge d'une messe tout
ledit an suivant son testament reçu par le Curé de Vallières le
27^{ème} d'embre 1649

posside ledit Curé quarante sol de stante assigne sur dix boises de
terre labourable et quatre boises de Nois l'ave par Martin
Rouveau labourer ala charge de chanter ledit Nois du mort et
grande messe, et un libra suivant son testament reçu par le Contre
notaire escaumont le 5^{ème} mars 1653.

plus posside ledit Curé dix sol de stante foncure assigne ala charge
d'une messe tout ledit an assigne sur quatre boises de terre par
Claude pion suivant son testament reçu par le Curé de Vallières le
du 9^{ème} mars 1650.



plus posside ledit Curé trois boises de terre labourable rapportant trois
boises de terre Nois de blé et trois boises de Nois assigne sur
trois boises de terre labourable ala charge d'une messe tout ledit an
suivant son testament reçu par le Contre Notaire
le 14^{ème} d'embre 1641.

17 novembre 1781 : bail des seigneuries de Mosnes et Vallières, à Jean Denevers, marchand de Chaumont ⁽¹⁾.

La fabrique

La fabrique est un conseil de paroissiens élus et chargés de gérer les biens de la cure. Le curé est le premier fabricant, mais chacun des membres de ce conseil peut agir en temps que procureur des autres. Les archives conservent plusieurs inventaires des biens de la fabrique, c'est à dire des biens de la cure de Vallières. Un de ces inventaire date du 16 novembre 1689 ⁽²⁾ (voir texte page 23).

Le conseil de fabrique se réunissait dans l'église sur un banc construit à cet effet en 1701 et appelé banc de la marelle ⁽³⁾.

Exemples de réunion :

5 mai 1715 : le curé Lambert, son vicaire et les habitants de Vallières se réunissent au banc de la marelle, pour élire les fabriciens de la Boëre Notre Dame ⁽⁴⁾.

1 janvier 1761 ⁽⁵⁾ : nomination des fabriciens "convoque au son de la cloche et tenue au banc de la marelle".

Dons et fondations

La fabrique recevait de nombreux dons des bienfaiteurs de la paroisse. Ces dons n'étaient pas en général sans contrepartie et les donateurs demandaient au curé de célébrer un certain nombre de services divins en leur faveur. L'abbé Gilles Aucher, curé de Vallières (1647-1663) fit lui-même des dons. Comme gros donateur : vers 1650, une demoiselle Perdriau, habitant la Hubardière, en 1663. Mademoiselle Marguerite Lori, nièce de M. André Bouchet, châtelain de la Thomasserie (1644-1665). Mais également Mme

3 : Arch. Dép. 41, G 2814.

4 : banc de la fabrique démol par l'abbé Quai.

5 : notes manuscrites d'Aimé Dorléans et registres paroissiaux dans les archives communales.

6 : registre paroissial de 1753-1762, conserve aux archives communales.

Cétier de la Quantinière, M. et Mme de Lissaques du Plessis, ont fait à la cure des dons généreux.

Exemple d'un don :

Les paroissiens de Vallières concèdent à la famille de Lissaques un banc dans la chapelle Saint-Sébastien (côté sud). Cette concession intervient à la suite des bienfaits prodigués par Catherine de Colin, veuve de Pierre de Lissaques, sieur du Plessis. Catherine demande que "son corps soit mis et inhumé en la dite chapelle Saint Sébastien et par elle fait faire et auprès des sépultures des déffunts sieurs de Lissacques" "la place à elle donnée et octroyée en la dite église pour mettre son banc" ¹⁰. Catherine de Lissaques avait notamment donné à la fabrique une rente de 200 livres, ce qui est considérable.

La réorganisation des services divins

Ces fondations de messes ne devaient pas toutes s'acquitter dans l'église elle-même, mais parfois dans des chapelles seigneuriales. Avec le temps, des regroupements sont effectués afin d'éviter au desservant de nombreux déplacements. Ces regroupements sont parfois l'objet de conflits.

Exemple :

1751-1753 : une contestation survient entre le curé et le fermier du prieuré de l'Hermitage à l'occasion du règlement des messes fondées dans la chapelle Sainte Marie Madeleine des Gignoletts, communément appelée la chapelle de l'Hermitage. La contestation portait sur le fait que les messes étaient acquittées dans l'église de Vallières conformément à l'ordonnance de l'évêque de Blois, car la chapelle n'avait plus ce qu'il fallait pour le service divin. Silvain Mery, maître battelier demeurant à Montrichard, fermier du prieuré de l'Hermitage, était également le fermier des domaines de cette chapelle, il avait été chargé de payer la somme de 12 livres, ce qu'il refusa lorsque les messes ne furent plus réalisées dans la chapelle. Ce dernier fut condamné à payer 36 livres pour 3 ans d'arrérages.

¹⁰ : Arch. Dép. 41, G 2245.

Rénumération du curé et du vicaire

Un certain nombre de conflits entre les fabriciens et le curé, d'une part et les chanoines de Saint-Martin, d'autre part, sont apparus au sujet du montant des revenus attribués au curé ou au vicaire.

15 nov. 1711 : l'assemblée des fabriciens décide que pour contribuer à la subsistance des vicaires, il leur sera payé annuellement un boisseau de blé par chaque métairie ou ferme de la paroisse (de 3 arpents au moins), à charge par les vicaires de réciter la passion de Notre Seigneur selon Saint-Jean, les Dimanches et jours fériés avant la grand messe, à charge aussi de faire l'école aux enfants, faute de quoi les habitants ne seront plus obligés de fournir ces subsistances.

1 janvier 1712 : les fabriciens et habitants de Vallières sont convoqués au sujet du refus que font Messieurs du chapitre de Saint-Martin de Tours, seigneur de la paroisse, de reconnaître à la place d'un vicaire, que Mgr l'évêque de Blois a déclaré ne pouvoir donner, un religieux du monastère de St-François d'Amboise et ceci dans le but de ne pas le payer. Les habitants déclarent satisfait du vicaire et demandent pour lui le paiement de la portion congrue, due par les fermiers desdits chanoines.

Le curé est aussi rémunéré par les fermiers des dîmes de la collégiale Saint-Martin.

30 juillet 1717 : Florentin Gautier représente le doyen et chapitre de Saint-Martin de Tours dans une contestation au sujet de la portion congrue du curé et de son vicaire.

26 novembre 1736 : les sieurs Lecomte et Chater paieront à partir du 1 janvier 1737 à M. le curé de Vallières la somme de 55 livres pour une année de l'augmentation de la portion congrue.

L'édifice XVIII^e siècle.

L'église lieu de sépulture

La plupart des paroissiens étaient enterrés dans le cimetière (actuelle place publique devant l'église, cependant certains bienfaiteurs de la paroisse ont été enterrés dans la galerie de la nef ou dans la chapelle Saint-Sébastien. Les sources écrites ⁽⁸⁾ nous restituent un certain nombre de ces inhumations.

La famille de Lissaques, seigneur du Plessis et fondateur de la chapelle Saint-Sébastien, sont enterrés sous l'autel de cette chapelle.

13 juin 1710 : sépulture dans l'église de Nicolas Dumont, bourgeois de Paris, décédé dans sa maison du Plessis (65 ans).

13 novembre 1713 : inhumation dans l'église du sieur Henry Trolle, officier, vétérane de la fourrière du Roy, décédé à la Croix-Fortier (72 ans).

⁽⁸⁾ : dans les registres paroissiaux.

2 janvier 1725 : M. Lambert, installé depuis le 2 janvier 1700 comme curé de Vallières, meurt âgé de 67 ans, il est inhumé dans le choeur de l'église, côté Evangile.

7 janvier 1736 : sépulture dans le choeur de l'église, côté Prévôté, de Messire Alain le Meur, curé de Vallières depuis 1726, curé de Vallières, âgé de 54 ans, en présence des curés des paroisses voisines.

30 novembre 1742 : sépulture dans la galerie de l'église de François Lecomte, notaire royal (62 ans).

16 octobre 1757 : "fut inhumé dans la galerie de cette église le corps de damoiselle Angelique Quentin, en son vivant, fille de deffunt messire François Quentin, conseiller au présidial de Tours... et deffunte dame... Marchand, décédée... à la Ganottière, ... par Coutance, curé".

5 décembre 1763 : "a esté inhumé sous la galerie de cette eglise le corps de dame Anne Parrault, de son vivant, veuve de feu messire Joseph Hareng, sieur de .la Huchonnière, ancien officier de sa majesté, décédée d'hyer a la Garolrière" (96 ans).

Les travaux de l'abbé Coutances (1736-1761)

Le sieur Coutances dépensa de fortes sommes pour la restauration de l'église. Le 7 juillet 1737, les fabriciens de l'église font la reception définitive des travaux de réalisation du lambris de la nef et des chapelles.

"Aujourd'hui, septième jour de juillet mil sept cent trente sept, à l'issue des vespres. l'assemblée deument convoquée au prone de nostre messe paroissiale, sont conparu en nostre presence (François de Coutances) François Commaille, Thomas du Vau, fabriciens en exercice, Pierre Boudaille, greffier la justice, François le Conte, notaire royal, Jean Commaille, dernier fabricier en exercice, Louis Bondonneau, Louis Boetard, Martin Charpentier, Florentin Guérin, Jean Lebrun, Jacques Coquery, François Fellion, Antoine Pougeault, Laurent Pougeault, Pierre Domay, Mathurin Moreau, Louis Bonnin, Sulpice Fellion, Louis Dorleans, Jean Dorleans, François Boisjaval, Jean la Ronce, Sulpice Bachelier, Florentin Forest, Etienne Forest, Simon Coquineau,

XVIII^o s.

